

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 22 juin 2012

Présidence : Jacques Stirnimann, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2011
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2011 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de **Fr. 41'433.51**
2. d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2011 de **Fr. 444'774.35**

Maison de commune, Fr. 12'100.-- / Collège des Guébettes, Fr. 195'000.--/
Collège des Guébettes (toiture), Fr. 12'000.-- /Salle de gymnastique, Fr 187'500.--/
Epuraton (agr. SIEE), Fr. 9'100.-- / Routes (véhicule) Fr 17'200.--/ Routes (Réamén.
Guébettes) Fr.11'874.35

3. d'approuver des attributions aux réserves pour **Fr. 349'809.76**

4. de refuser le rapport de gestion

Après délibération, les comptes communaux 2011 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité et à la commission des finances pour l'exercice 2011

l'atteste :

Le Président :
Jacques Stirnimann

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

La Sarraz, le 22 juin 2012